

***A l'appel de l'intersyndicale FSU - UCR-CGT - UCR-FO - UCR-CFTC
UNIRS Solidaires - FGR-FP - UCR-CFE-CGC - UNRPA - LSR***

**Journée d'action nationale des retraité-es
Mardi 30 septembre 2014
Rassemblement unitaire
à 14 h 30**

devant la préfecture Ile de France

5 rue Leblanc Paris 15ème - Métro Balard ou Rer C boulevard Victor

- **Contre le gel des pensions.**
- **Pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraité-es.**
- **Pour le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année.**
- **Pour une loi progressiste sur l'adaptation de la société au vieillissement basée sur une solidarité intergénérationnelle et ne laissant pas de restes à charge aux personnes les plus dépendantes et à leurs familles**
- **Pour le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc).**

Sommaire : p.1 : Journée d'action nationale des retraité-es - **p.2** : SFRN FSU : Nouvelle mobilisation des retraité-es le 30 septembre ; La charité pour les petites retraites ! et rien pour les autres.

p.3 : Assemblée générale de la SFR-FSU 93 ; La colère m'anime !

Loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement.

p.4 : A la jeune retraitée, au jeune retraité ; Association culturelle FSU 93.

SFRN FSU NOUVELLE MOBILISATION DES RETRAITÉ-ES LE 30 SEPTEMBRE

Le 3 juin 2014, les organisations syndicales et associations (UCR-CGT - UCR-FO - UCR-CFTC - FSU - UNIRS Solidaires - FGR-FP - UCR-CFE-CGC - UNRPA - LSR) ont manifesté en grand nombre à Paris et dans les départements pour protester contre la politique d'austérité. Pour l'essentiel, le gouvernement est resté sourd à nos demandes, malgré quelques mesures fiscales en faveur des ménages les plus pauvres. Le débat de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement devant l'Assemblée dès le 9 septembre est aussi une conséquence de notre mobilisation. Même si ce texte est loin de répondre à nos revendications, il pourra servir de point d'appui.

En matière de pouvoir d'achat, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité. Depuis plusieurs années, les pensions étaient revalorisées chaque 1er avril à partir d'un calcul effectué en fonction des prévisions d'inflation. Une loi du 20 janvier 2014 a repoussé cette date de revalorisation au 1er octobre 2014. Par la suite, le gouvernement a décidé du gel des pensions de retraites jusqu'au 1er octobre 2015 ; la revalorisation prévue en 2014 a donc été reportée au 1er octobre

2015. Se déclarant attentif aux plus pauvres, le gouvernement a décidé que les retraités dont le montant total de la pension est inférieur à 1 200 euros bruts par mois bénéficieraient de la revalorisation au 1er octobre 2014. Aujourd'hui, suite à l'échec de la politique d'austérité à réduire le déficit public du fait de la récession que celle-ci provoque, même cette petite mesure d'apaisement est remise en cause : il n'y aura pas de revalorisation des petites pensions au 1er octobre 2014 !

Les mises en cause des retraites, les mesures fiscales prises pour récupérer de l'impôt sur le revenu de certaines catégories de contribuables (fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, suppression de la 1/2 part, etc), l'augmentation de la TVA, les déremboursements de l'assurance maladie, etc, sont faites pour éponger plus ou moins les milliards versés aux "entreprises", soi-disant pour créer des emplois.

S'ajoutent les 10 milliards d'économies que le gouvernement prétend imposer sur les dépenses de santé.

LA CHARITÉ POUR LES PETITES RETRAITES ! et rien pour les autres

Après la mobilisation des retraité-es le 3 juin, le gouvernement avait annoncé des mesures en faveur des « petites retraites », les autres restant gelées jusqu'au 1er octobre 2015.

Lors de sa déclaration de politique générale, le premier ministre a pris 2 décisions :

- la revalorisation du minimum vieillesse qui passera de 792 € à 800 € (8 € par mois !).
- le versement d'une prime exceptionnelle pour les retraité-es percevant moins de 1200 €. Cette prime de 40 € (l'équivalent de 3,33 € par mois !) ne sera versée qu'au 1er janvier 2015.

La dégradation du niveau de vie des retraité-es est telle que ces décisions de dernière minute sont dérisoires, elles ne sont pas à la hauteur de leurs attentes.

Que les pensions des 15,5 millions de retraité-es restent gelées pendant 18 mois jusqu'au 1er octobre 2015, ce n'est pas acceptable.

La FSU rappelle que les pensions ne sont pas des variables d'ajustement et ne relèvent pas non plus de la charité.

Les pensions sont des salaires continués, fondés sur la qualification des salarié-es et sur leurs années de cotisations.

La FSU demande que les pensions soient à nouveau indexées sur les salaires pour rétablir la cohérence entre salarié-es en activité et salarié-es à la retraite. Dans l'immédiat elle demande l'augmentation du pouvoir d'achat de tous, salarié-es et retraité-es.

La FSU appelle à se mobiliser le 30 septembre avec les autres organisations de retraité-es afin d'exiger d'autres mesures en faveur de leur pouvoir d'achat.

Triste nouvelle : début juillet, nous apprenions la disparition brutale de notre camarade retraité Daniel Firmin, militant de Sevran tant à la FSU 93 qu'à la FGR-FP 93.

Assemblée Générale de la SFR-FSU 93

Vendredi 17 octobre 2014

de 9 h 30 à 13 h

à la Bourse Départementale du Travail (Salle de Commission n°1)

1 place de la Libération à Bobigny (Tramway : Station «Place de la Libération»)

La colère m'anime !

La colère d'un citoyen-retraité qui voit un gouvernement accorder des milliards d'aides publiques au patronat sans aucune contrepartie. Des fonds qui n'ont servi ni à l'investissement ni à la création d'emplois mais qui ont permis de rétribuer encore plus les actionnaires.

La colère d'un citoyen-retraité qui voit un gouvernement accentuer sa politique d'austérité, bafouer ses idéaux originels, mettre à mal la protection et les droits sociaux.

La colère d'un retraité-citoyen qui voit augmenter ses impôts, ses prélèvements, ses dépenses contraintes et qui subit le gel de sa pension donc la baisse de son pouvoir d'achat.

La colère d'un retraité-citoyen qui voit 4,2 millions de retraité-es ne percevoir que 630 € par mois, des retraité-es obligé-es de reprendre une activité rémunérée pour vivre alors que 3,5 millions d'hommes et de femmes sont au chômage.

Nous étions 20 000 manifestants en colère le 3 juin à Paris.

Nous serons plus nombreux le 30 septembre devant les préfectures de région.

Alain Kassardjian

Ordre du jour :

- Pension et pouvoir d'achat.
- Fiscalité.
- Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.
- Questions diverses.

Loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement

La FSU rappelle que les réponses que doit apporter la loi doivent s'inscrire dans le cadre d'une prise en charge publique et solidaire, ce qui pose nécessairement la question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale, mais aussi celle des moyens consacrés au développement des services publics.

Notre pays doit consacrer une part plus importante de ses richesses à l'accompagnement des personnes âgées.

La FSU dénonce l'annonce de Laurence Rossignol sur le report à la mi-2015 de la mise en œuvre effective des mesures votées, alors qu'elle était prévue au 1er janvier 2015. De ce fait, la CASA, prélevée depuis 2013 sur les retraité-es imposables sera détournée de son premier objectif. C'est une situation fort préjudiciable pour les personnes âgées dont la situation connaît de fortes dégradations.

Il faut une politique plus volontariste en matière de rénovation et de construction de structures publiques adaptées et adaptables. Une politique nationale doit être engagée pour lutter contre les inégalités territoriales et le mal-logement dont beaucoup de personnes âgées sont aujourd'hui victimes.

Le développement des géron-technologies doit notamment être pensé dans le cadre de financements solidaires qui garantissent un égal accès de tous ceux qui en ont besoin.

Pour faciliter la mobilité des personnes en perte d'autonomie, il faut améliorer l'accès aux transports publics.

La FSU rappelle sa proposition que la compensation de la perte d'autonomie se fasse dans le cadre du service public avec des personnels plus nombreux et qualifiés.

A la jeune retraitée, au jeune retraité

Jeunes retraité-es et déjà appelé-es à manifester le mardi 30 septembre 2014 !

Manifester contre le gel des pensions entre autres revendications, rien de nouveau me direz vous car vos traitements étaient déjà gelés eux aussi.

C'est vrai mais vous pouviez espérer une augmentation par la voie des promotions. Une fois à la retraite c'est fini ! La revalorisation des pensions du privé comme du public est décidée par le gouvernement une fois par an au 1^{er} octobre... en principe, sauf gel ! Votre pouvoir d'achat dépendra donc du montant de votre pension et des prélèvements qui lui seront appliqués (CSG, RDS, CASA⁽¹⁾, mutuelle).

Or à la retraite, des envies se font plus fortes : la culture, les voyages, les rencontres ...mais des besoins aussi : les soins, l'aide aux parents et parfois aux enfants ...

En activité professionnelle, vous étiez syndiqué-e parce que vous étiez conscient-e que l'amélioration des conditions de travail passait par la solidarité et la lutte. A la retraite l'esprit reste le même. Pour améliorer nos conditions de vie il faut agir avec les autres et poursuivre l'action.

Se syndiquer c'est aussi éviter l'isolement, c'est accéder à l'information grâce aux publications nationales et départementales des syndicats de la FSU, aux suppléments retraités ainsi qu'aux bulletins de la FGR-FP⁽²⁾.

Alain Kassardjian

(1) CASA : Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie.

(2) FGR-FP : Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique.

Culture - Association culturelle FSU 93

Depuis plus de 20 ans le SNUipp puis la FSU a mis en place une activité culturelle dans un premier temps pour palier au manque de C.E. dans notre "entreprise" Education Nationale, afin de bénéficier de tarifs réduits en tant que collectivité puis par souci de faire la promotion des structures et événements de la Seine-Saint-Denis (Festival de Saint Denis, Banlieues Bleues, MC 93).

Notre association existe grâce à des bénévoles militantes retraitées et s'est bien élargie dans l'activité (voyage d'une journée pour des expos en province, visite avec conférencière, carte SESAME pour les expos du Grand Palais...).

En ce moment la culture est en danger, baisse drastique du budget ; dans les départements des actions culturelles sont remises en cause, parfois, ce qui est visé,

ce sont des actions en direction des jeunes. N'oublions pas non plus la fronde des écrivains allemands, états-unisiens, japonais contre AMAZON et sa logique de prédation numérique contre nos richesses culturelles.

Cet été les intermittents n'ont rien lâché et la concertation doit reprendre ses travaux le 18 septembre mais la situation de tous ces personnels fragilise aussi la Culture. Fleur Pellerin, déjà en charge du numérique, arrive au ministère de la Culture, quels changements cela va produire ? Pour l'instant, les paroles sont encourageantes mais soyons très attentifs aux actes.

Voilà aussi pourquoi nous existons, nous pensons qu'en tant que retraité-es vous avez toutes et tous votre place et dans la défense de la culture et dans le plaisir d'assister à des spectacles.

J'adhère à la lettre de l'Association FSU culture 93 pour la **saison 2014-2015**
(2 parutions par trimestre + courriels)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

..... Téléphone..... Portable.....

Courriel.....

Coupon à retourner à l'Association FSU culture 93,
accompagné d'un chèque de 10€ à l'ordre de FSU culture 93 + 1 timbre. Merci

Annie Gaillard - Association FSU culture 93
Bourse départementale du travail, 93016 Bobigny cedex

Vous recevrez une carte d'adhésion qui vous permettra de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les lieux culturels avec lesquels nous avons des relations privilégiées.

courriel : annie.gfsuculture@laposte.net